

EVOLUTION DU PROCESSUS DE PAIX EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Solidarité avec les Victimes et pour la Paix

Du passé récent à aujourd'hui

Après les déclenchements des hostilités armées en 1996 et la chute de Mobutu en le 17 mai 1997, il y a eu une période d'accalmie relative de quatorze mois. Une nouvelle rébellion a commencé le 2 août 1998. Très tôt, les négociations des fils et filles commencent à Lusaka (Zambie) et arrivèrent aux premiers accords de cessez-le feu date du 10 juillet 1999. Ce fut pour veiller au respect de ces accords de Lusaka que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a mis sur pieds sa résolution créant la Mission d'Observation des Nations Unies (MONUC).

C'est en octobre 2006 que les premières élections libres ont été organisées.

Immédiatement établir un état de lieux est une opération difficile. Mais il est plus facile de dire qu'actuellement les effets des conflits armés sont encore tristes à différents niveaux : Il y règne une extrême pauvreté sans nom au sein de la population civile. Jusqu'à présent une solution responsable n'est pas encore trouvée sur l'accès à l'éducation pour les enfants.

Une bonne nouvelle est qu'aujourd'hui le pays vient d'avoir une Constitution, un président de la République, un Parlement et un Sénat et des assemblées provinciales ainsi que des Gouvernements provinciaux après les élections démocratiquement organisées en 2007. Toutefois, la République Démocratique du Congo converge très lentement encore vers la paix et la stabilité devant de contraintes de reconstruction et de la restauration de l'état de droit.

Sans avoir nullement la prétention d'être exhaustif, ce rapport est un descriptif des violations des droits de l'homme sur des populations civiles dans la ville de Kinshasa. Des actes de torture s'y poursuivent. Des assassinats politiques par des visites indésirables sèment encore l'horreur et désolation. Des graves souffrances y sont vécues quotidiennement par des victimes et leurs familles. Des arrestations des personnes sans défense n'ont pas été éradiquées dans l'impunité absolue

Libération des victimes détenues avec conditions

Cette année 2007 a été marquée par la libération de plus de 200 détenus par le Ministre de la Justice. Selon le rapport circonstancier du Directeur de Prison de Centre Pénitencier pour la Rééducation, chaque détenu y a une pension alimentaire de 100 Francs congolais par jour soit environ 0,03\$USD ou ¼ \$US. Sous ces conditions, il est autorisé de dire que les victimes sont soumises aux actes de torture de la faim et dans des conditions moins proches de la dignité humaine. Ce rapport a quelques cas de victimes ayant bénéficié de cette mesure de libération conditionnée.

À l'Est Serge Maheshe

Dans la soirée du mercredi, 13 juin 2007, Mr Serge Maheshe, journaliste de l'antenne de Bukavu (Est) de la station parrainée par l'ONU Radio Okapi, tué par balles par plusieurs inconnus alors qu'il s'apprêtait à remonter dans son véhicule. Âgé de 31 ans, Maheshe travaillant pour Radio Okapi depuis 2002 était une des figures de la presse dans la région

Serge Maheshe a assumé diverses tâches dont le secrétaire de rédaction de l'antenne locale de Radio Okapi, a été tué le 13 juin aux environs de 21 heures, par deux hommes en vêtements civils, armés de fusils-mitrailleurs kalachnikovs, alors qu'il sortait du domicile d'un ami, dans un quartier résidentiel de Bukavu. Il a été abattu au moment où, en compagnie de deux amis, il s'apprêtait à monter à bord de son véhicule, marqué du signe des Nations unies dont dispose les journalistes de la radio pour se déplacer avec deux balles dans les jambes du journaliste, puis trois balles dans la poitrine.

À l'ouest Madame Anne Marie Kalanga

Après l'assassinat de Serge Maheshe, un autre acte apparaît sur une femme journaliste de la télévision publique de la RDC a été aussi blessée par balles dimanche à Kinshasa par trois hommes en tenue de policier ce lundi 18 juin 2007 auprès de la Direction Générale de la Télévision.

Madame Anne-Marie Kananga, présentatrice d'une émission à la Radiotélévision Nationale Congolaise (RTNC), et son jeune frère, ont été atteints par des balles tirées par trois hommes qui tentaient de pénétrer à leur domicile dans un quartier de l'ouest de la capitale. La journaliste, atteinte de deux balles à la jambe, et son jeune frère atteint d'une balle à la jambe, sont hospitalisés à la Clinique Ngaliema.

La sécurité humaine devrait être au centre de préoccupation à tous les niveaux des actions gouvernementales.

La tolérance du travail des enfants

L'échec de l'accès au droit à l'éducation à tous les enfants congolais, droit constitutionnellement garanti d'une part, et d'autre l'absence des mises en œuvre des promesses faites par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo à travers les Accords de Mbudi, sont à l'origine de la tolérance de travail des enfants dans le pays. Les parents sont dans l'impuissance de prendre en charge la totalité des frais de tous les enfants au sein de leur famille. Des enfants qui n'ayant pas payé les primes d'intervention ponctuelle à l'école se verront encore exclus et chassés des salles des classes. Ces pratiques devraient être aussi arrêtées après les élections. Vous en trouverez des cas identifiés.

En fin, selon l'envoyé Spécial du Secrétaire Général de l'ONU, un pays ne pourrait pas vivre sans opposition politique. Cette composante joue un rôle essentiel pour la reconstruction d'un état de droit démocratique. Durant les désarmements de troupes dans la ville de Kinshasa en 2007, les habitudes des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) auraient semblées être étrangères aux Principes de base de l'ONU sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois. Quelques cas des victimes qui ont été blessées ou retrouvées en état inerte.

Le respect des droits humains conditionne la paix durable